

## **NOTICE D'INFORMATION**

### **« FACILITER L'ORIENTATION DES PARTICIPANT.E.S ICOPE EN BESOIN D'ÉVALUATION APPROFONDIE »**

Le GÉrontopôle du CHU de Toulouse est un établissement partenaire de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui expérimente en région Occitanie le programme ICOPE (Integrated Care for Older People).

Basé sur le repérage, la surveillance et le suivi de six fonctions essentielles au maintien de l'autonomie, ce programme vise à prévenir la perte d'autonomie et la survenue de la dépendance chez les personnes autonomes âgées de 60 ans et plus.

Dans le cadre d'un partenariat basé sur une convention avec le CHU de Toulouse, la CPTS du Lauragais anime territorialement le programme ICOPE sur les Terres du Lauragais et l'Ouest Revelois.

A ce titre, l'Équipe Régionale Vieillesse et Prévention de la Dépendance (ERVPD) du GÉrontopôle du CHU de Toulouse a sollicité la CPTS du Lauragais pour faciliter l'orientation des participant.e.s au programme ICOPE :

- domicilié.e.s sur le territoire de compétence de la CPTS
- en besoin d'évaluation approfondie après une auto-évaluation

vers les professionnel.le.s de santé formé.e.s à l'évaluation approfondie ICOPE installé.e.s sur le territoire de compétence de la CPTS.

### **MODALITES DE TRAITEMENT DES DEMANDES D'ORIENTATION**

1. L'ERVPD adresse à la CPTS du Lauragais une demande d'orientation, à laquelle la synthèse des résultats de l'auto-évaluation du/de la participant.e à orienter est adjointe.
2. En priorisant la proximité géographique, la CPTS contacte les professionnel.le.s de santé formé.e.s à l'évaluation approfondie ICOPE et exerçant sur son territoire de compétence pour interroger leur disponibilité.
3. La CPTS du Lauragais contacte le/la participant.e pour lui proposer la prise de rendez-vous avec le/la professionnel.le de santé identifié.e comme disponible pour le/la prendre en charge.
  - Le/la participant.e est libre de refuser la proposition qui lui est faite.  
Auquel cas, la CPTS du Lauragais poursuit ses recherches.  
Si aucun.e autre professionnel.le n'est en mesure de prendre en charge le/la participante, celui/celle-ci en est informé.e, tout comme l'ERVPD qui reprend la main sur le dossier.
  - Si le/la participant.e accepte la proposition qui lui est faite :
    - La CPTS du Lauragais transmet au/à la participant.e l'ensemble des informations utiles à la prise de rendez-vous (nom, prénom, adresse et coordonnées professionnelles du/de la professionnel.le vers lequel/laquelle il/elle est orienté.e).

- La CPTS transmet au/à la professionnel.le de santé, avec l'accord du/de la participant.e :
  - l'identité du.de la participant.e à évaluer
  - la synthèse des résultats de son auto-évaluation (ces données étant essentielles à la continuité de la prise en charge du/de la participant.e).

## DELAI DE TRAITEMENT

Le délai de traitement d'une demande peut être plus ou moins long en fonction du nombre de demandes reçues par la CPTS du Lauragais et de la disponibilité des professionnel.le.s de santé mobilisables.

La CPTS du Lauragais n'a pas d'obligation de résultat par rapport aux demandes d'orientation qui lui sont adressées par l'ERVPD. Si les recherches engagées n'aboutissent pas, l'ERVPD en est informée et reprend la main sur le dossier patient.

## TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

En application de cette mission, la CPTS du Lauragais, en tant que sous-traitant, est autorisée à traiter, au nom et pour le compte de l'ERVPD du Gérotopôle du CHU de Toulouse qui agit en tant que responsable de traitement, les données à caractère personnel du/de la participant.e.

Les données personnelles concernant le/la participant.e qui seront traitées sont les suivantes :

- Nom, prénom, date de naissance, genre
- Commune de domiciliation
- Numéro de téléphone et adresse mail
- Nom et commune d'exercice du médecin traitant
- Résultats de l'auto-évaluation

Pendant la phase de recherche, les données personnelles du/de la participant.e sont communiquées uniquement au.x professionnel.le.s de santé contacté.e.s et ce, de manière dé-identifiée.

Les données personnelles du/de la participant.e sont transmises :

- uniquement au/à la professionnel.le de santé qui assurera l'évaluation approfondie,
- après que l'orientation ait été validée par le/la participant.e,
- avec l'accord du/de la participant.e.

Le consentement du/de la participant.e pour la transmission de ses données personnelles audit/à ladite professionnel.le de santé sera recueilli par la CPTS du Lauragais par téléphone. En absence de consentement, l'orientation proposée sera clôturée.

Si au cours de l'appel, l'interlocuteur.trice de la CPTS du Lauragais est un proche du/de la participant.e, le consentement du/de la participant.e doit être recueilli par ledit proche qui s'en fait le relai auprès de la CPTS du Lauragais. Ledit proche s'engage à informer le/la participant.e des informations qui lui sont présentées au cours de l'appel.

La disponibilité de ce présent document sur le site Internet de la CPTS du Lauragais sera portée à la connaissance de l'interlocuteur.trice de la CPTS du Lauragais au cours de l'appel.

La CPTS du Lauragais restera en possession des données personnelles qui concernent le/la participant.e à orienter pendant un an à compter de leur date de réception.

La CPTS du Lauragais fait appel à des sous-traitants ultérieurs pour mener à bien sa mission.

Conformément à l'article L1111-8 du Code de la Santé Publique, ces données de santé seront hébergées par Microsoft Office 365, qui bénéficie de la certification Hébergeur de Données de Santé (HDS).

Afin d'assurer la sécurité de ces données, elles seront communiquées aux destinataires éligibles (à savoir, les professionnel.le.s de santé formé.e.s à ICOPE vers qui le/la participant.e sera orienté.e) par le biais de la messagerie sécurisée Médimail développée par le Mipih. Les destinataires devront les détruire dans un délai raisonnable après réception. Par défaut, la messagerie Médimail prévoit les modalités de conservation suivantes : « *Les messages sont conservés pour une durée de 3 mois, au-delà ils sont automatiquement supprimés* ».

## DROITS DE L'USAGER SUR SES DONNEES PERSONNELLES

L'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation du traitement de données, ainsi que la possibilité de retirer son consentement à tout moment. Pour toute information ou pour exercer ses droits, l'utilisateur peut contacter le DPO (Délégué à la Protection des Données) de la CPTS du Lauragais à [dpo-cpts-lauragais@outlook.fr](mailto:dpo-cpts-lauragais@outlook.fr).

Si l'utilisateur estime que ses droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, il a le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.